



RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu tenue en présentiel au bureau de la Régie du 737, chemin des Patriotes à St-Denis-sur-Richelieu, ce mercredi 13 mars 2024 à 17h00.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Marc Bousquet, maire, municipalité St-Denis-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale, maire, municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Yanick Beauchemin, conseiller, municipalité St-Charles-sur-Richelieu
Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu
Monsieur Alain Lavallée, maire, municipalité de St-Marc-sur-Richelieu

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte et présidée à 17h00 par M. Jean-Marc Bousquet, président.
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 février 2024
3. a) Rapport de filtration / février 2024
b) Rapport de fuites / février 2024
4. Comptes à payer / février 2024
5. Signataire aux comptes bancaires de la Régie de l'AIBR
6. Demande d'aide financière Primeau
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2024.03.012 Il est proposé par : M. Alain Lavallée
appuyé par : M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 14 FÉVRIER 2024

2024.03.013 Il est proposé par : M. Normand Teasdale
appuyé par : M. Jonathan Chalifoux

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2024 soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

3. a) RAPPORT DE FILTRATION (QUALITÉ DE L'EAU) / FÉVRIER 2024

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport présenté.

b) RAPPORT DE FUITES / FÉVRIER 2024

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport présenté.

4. COMPTES À PAYER / FÉVRIER 2024

2024.03.014 Il est proposé par : M. Alain Lavallée
appuyé par : M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de février 2024 représentant la somme de deux cent soixante-trois mille six cent cinquante-sept dollars et soixante-quatre cents (263 657,64\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

5. SIGNATAIRE AUX COMPTES BANCAIRES DE LA RÉGIE DE L'AIBR

2024.03.015 Il est proposé par : M. Normand Teasdale
appuyé par : M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que madame Nathalie Girard, technicienne comptable, soit autorisée, en l'absence de monsieur Luc Brouillette, directeur général, à signer les chèques et transactions bancaires pour et au nom de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipal du Bas-Richelieu, à la Caisse Desjardins de la Région de St-Hyacinthe, pour les comptes numéro 261404, 261703 et 263312. Madame Nathalie Girard succède à madame Geneviève Chartier, greffière-trésorière adjointe, qui a quitté ses fonctions.

6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMEAU

Attendu que la Régie de l'AIBR a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Régie de l'AIBR doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

2024.03.016 Il est proposé par : M. Jonathan Chalifoux

appuyé par : M. Alain Lavallée

Et résolu à l'unanimité

Que la Régie de l'AIBR s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Régie de l'AIBR s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Régie pour la réalisation des travaux;

Que la Régie de l'AIBR s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement des travaux;

Que la Régie de l'AIBR s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continus;

Que la Régie de l'AIBR s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

Que la Régie de l'AIBR s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

Que le conseil d'administration de la Régie de l'AIBR autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

8. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2024.03.017 Il est proposé par : M. Jonathan Chalifoux
appuyé par : M. Normand Teasdale

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 17h10.

RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 29 FÉVRIER 2024

COMPTES PAYÉS EN FÉVRIER 2024

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>	<u>Description</u>
AIR LIQUIDE	1 638.82	Location du réservoir
BELL	528.76	Téléphonie
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	5 965.14	Assurances collectives - FÉVRIER
FIDUCIE DESJARDINS	2 211.28	REER collectif payé par Desjardins
FONDACTION	4 187.08	REER employés FÉVRIER 2024
HYDRO QUÉBEC	34 257.47	Électricité
JULIE GAGNON	16.47	Article divers (lait)
MINISTÈRE DU REVENU	22 772.91	DAS payées par Desjardins
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	9 047.66	DAS payées par Desjardins
RETRAITE QUÉBEC	95.22	Régime des élus
EMPLOYÉS	97 258.65	Salaires employés février 2024
ÉLUS	1 292.08	Rémunération des élus février 2024
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	1 645.71	Fournitures de bureau et achat divers
Société de l'assurance automobile	1 947.49	immatriculation 2024
UNIVAR CANADA LTÉE	13 045.10	Produits chimiques
VIDÉOTRON AFFAIRES	361.04	Téléphone bureau - interurbains
VIDÉOTRON LTÉE	26.71	Téléphone usine
Total des comptes payés en février 2024	196 297.59 \$	

COMPTES À PAYER AU 29 FÉVRIER 2024

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>	<u>Description</u>
AGISKA COOPÉRATIVE	940.32	Entretien équipement de l'usine et du réseau
ALLIÉ ÉLECTROMÉCANIQUE	2 857.13	Moteur pompe
ATELIER PAQUETTE ENR	546.71	Réparation moteur grand Rang
BIOVET INC.	4 343.55	Analyses d'eau
BUROPRO CITATION INC.	63.72	Copies facturables
BRENNTAG CANADA INC	11 901.58	Acide citrique, sulfurique
CHEM ACTION INC.	225.35	diaphragme
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	5 897.95	compteur d'eau
CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTEC	2 562.50	Consultation
DANIEL TETREULT, CPA INC.	11 210.06	Audition 2023
PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS	1 224.18	Essence
ÉRIC WATTIER	27.54	Dépenses diverses
GARAGE GUY LEBLANC INC.	111.37	Changement d'huile
GLS LOGISTICS CANADA LTD	113.60	Frais de transporteur
GROUPE MASKA INC.	255.87	Gants nitrile

INVITATION BELOEIL INC	160.97	Enveloppes
JAVEL BOIS FRANCS INC	13 179.81	Javel
LOCATION D'OUTIL SIMPLEX	141.52	Marteau de démolition, courroie de déménagement
LUC BROUILLETTE	781.81	Chaise de bureau + plateau de travail réglable
LUMEN	473.70	Lampe Fluor
NORDMEC CONSTRUCTION INC.	2 133.78	Divers
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	821.43	Outils, meule, escabeau
PETITE CAISSE	33.71	Achats divers
RONA INC / RONA BELOEIL	134.90	Quincailleries pour l'usine et le bureau
SERRURIER FABRIS	52.89	Cadenas
SODROX CHEMICALS LIMITED	2 189.12	Produits chimiques - soude coustique
SOUDURES JEAN-LOUIS CLAING	31.62	Coupe du HBEAM
SYNDICAT DES EMPLOYES - CSN	1 404.36	Cotisation mars 2024
TENAQUIP LTEE	1 696.40	Aspirateur, sacs, évent, tuyau, détecteur, indicateur
VALÉRIE COURSOL	400.00	Achat cuisinière et réfrigérateur
WOLSELEY CANADA INC.	1 442.60	Pièces pour le réseau

Total des comptes à payer au 29 février 2024	67 360.05 \$
---	---------------------

TOTAL DES COMPTES - février 2024	263 657.64 \$
---	----------------------